

Délégation de Signature	SFR
Autorisations d'engagements contractuels et de dépenses conférées par : Présidence Direction Générale	

Date : 09/07/2012

Le présent document a pour objet d'organiser les compétences d'engagements contractuels et de dépenses conférées au sein de la direction du Délégué.

Identification du délégué en matière de signature :

Délégué	Qualité	Montant de la délégation de signature portant sur			
		les engagements contractuels (I-1)	les engagements de dépenses (I-2)	les commandes (I-3)	les avoirs (bruts) (I-4)
ROUSSEL Stéphane	Président Directeur Général	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité

I - Objet

1 - Engagements contractuels :

- signer, au nom de l'entité à préciser, tout ou partie des contrats conclus au sein de son domaine d'activité, dans la limite du montant autorisé
Contrats clients, y compris les Marchés Publics, Contrats distributeurs, Contrats fournisseurs

2 - Engagements de dépenses :

- engager toutes les dépenses nécessaires à l'activité de son périmètre (procédure "Achats"), dans la limite du montant autorisé
- valider toutes les factures dans son domaine d'activité (procédure du "Bon à Payer"), dans la limite du montant autorisé

3 - Commandes :

- engager SFR vis-à-vis d'un tiers sur toutes les demandes d'achat émises au sein de son domaine d'activité (procédure "Achats"), dans la limite du montant autorisé. Seul un acheteur est habilité à émettre une commande.

4 - Avoirs (bruts) :

- accorder, au sein de son domaine d'activité et dans la limite du montant autorisé, tout(e) remise/rabais à un client, à valoir sur une prochaine commande ou à payer directement, quel que soit le montant (net) du solde dû.

II - Détermination de l'étendue des pouvoirs

Collaborateur (sous sa responsabilité directe)	Qualité	Montant de la délégation de signature portant sur			
		les engagements contractuels (I-1)	les engagements de dépenses (I-2)	les commandes (I-3)	les avoirs (bruts) (I-4)
BARNABE Pierre	DG Business Team	25 000 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €

III - Respect de la législation

Dans le cadre de sa mission, le délégué veille au respect de la législation et réglementation en vigueur s'appliquant dans son domaine d'intervention. Pour ce faire, il a recours aux différentes entités compétentes du Groupe SFR. Il est responsable de cette bonne application.

IV - Conditions d'application

Le délégué pourra subdéléguer certains pouvoirs énumérés au point II, à tout collaborateur direct placé sous sa responsabilité dans les domaines d'intervention de celui-ci et dès lors que ce dernier disposera des compétences, moyens et autorité pour utiliser lesdits pouvoirs. Cette délégation prend effet à compter de la date de signature et est conclue pour une durée indéterminée.

La modification ou la révocation de cette délégation entraîne, de plein droit, la suspension des subdélégations qui auront été, le cas échéant, consenties. En outre, la présente délégation prendra fin immédiatement dans le cas où le délégué cesserait d'exercer ses fonctions. Aucune subdélégation ne pourra être octroyée à des collaborateurs dont le positionnement est inférieur à N-3 du Comex.

V - Conditions d'acceptation

Le délégué, qui dispose des compétences, moyens et autorité pour utiliser et mettre en œuvre les présents pouvoirs, déclare accepter la présente délégation de signature qui lui est accordée par le délégué.

Le délégué,
ROUSSEL Stéphane

Le délégué,
BARNABE Pierre

Délégation de Signature	SFR
Autorisations d'engagements contractuels et de dépenses conférées par : Direction Générale SFR BUSINESS TEAM	

Date : 02/09/2011

Répartition des compétences du délégué en matière de signature :

Nom du Délégué	Fonction du Délégué	Montant de la délégation de signature portant sur			
		les engagements contractuels	les engagements de dépenses	les commandes	les avoirs (bruts)
BARNABE Pierre	Directeur Général SFR BUSINESS TEAM	25M€ contrats clients et fournisseurs 10 M€ sur contrats distributeurs	1 500 000 €	0 €	1 000 000 €

I - Objet

1 - Engagements contractuels :

- * signer, au nom de l'entité SFR, tout ou partie des contrats clients conclus et contrats fournisseurs conclus au sein de son domaine d'activité, dans la limite du montant autorisé

type de contrats clients que le délégué est habilité à signer : réponses aux appels d'offres, avant-contrats, contrats et avenants conclus avec les clients publics ou privés

2 - Engagements de dépenses :

- * engager toutes les dépenses nécessaires à l'activité de son périmètre (procédure "Achats"), dans la limite du montant autorisé
- * valider toutes les factures dans son domaine d'activité (procédure du "Bon à Payer"), dans la limite du montant autorisé

3 - Commandes :

- * engager SFR vis-à-vis d'un tiers sur toutes les demandes d'achat émises au sein de son domaine d'activité (procédure "Achats"), dans la limite du montant autorisé. Seul un acheteur est habilité à émettre une commande.

4 - Avoirs (bruts) :

- * accorder, au sein de son domaine d'activité et dans la limite du montant autorisé, tout(e) remise/rabais à un client, à valoir sur une prochaine commande ou à payer directement, quelque soit le montant (net) du solde dû.

II - Détermination de l'étendue des pouvoirs

Collaborateur (sous sa responsabilité directe)	Qualité	Montant de la subdélégation de signature portant sur			
		les engagements contractuels (I-1)	les engagements de dépenses (I-2)	les commandes (I-3)	les avoirs (bruts) (I-4)
HIA BALIE Marc	Directeur Commercial Entreprises	2 000 000 €	300 000 €	0 €	50 000 €

III - Respect de la législation

Dans le cadre de sa mission, le délégué veille au respect de la législation et réglementation en vigueur s'appliquant dans son domaine d'intervention. Pour ce faire, il a recours aux différentes entités compétentes du Groupe SFR. Il est responsable de cette bonne application.

IV - Conditions d'application

Le délégué pourra subdéléguer certains pouvoirs énumérés au point II, à tout collaborateur direct placé sous sa responsabilité dans les domaines d'intervention de celui-ci et dès lors que ce dernier disposera des compétences, moyens et autorité pour utiliser lesdits pouvoirs. Cette délégation prend effet à compter de la date de signature et est conclue pour une durée indéterminée. La modification ou la révocation de cette délégation entraîne, de plein droit, la cessation des subdélégations qui auront été, le cas échéant, consenties. En outre, la présente délégation prendra fin immédiatement dans le cas où le délégué cesserait d'exercer ses fonctions. Aucune subdélégation ne pourra être octroyée à des collaborateurs dont le positionnement est inférieur à N-3 du Comex.

V - Conditions d'acceptation

Le délégué, qui dispose des compétences, moyens et autorité pour utiliser et mettre en œuvre les présents pouvoirs, déclare accepter la présente délégation de signature qui lui est accordée par le délégué.

Le délégué,
BARNABE Pierre

Le délégué,
HIA BALIE Marc

Délégation de Signature

SFR

Autorisations d'engagements contractuels et de dépenses
conférées par : Direction Générale SFR BUSINESS TEAM

Date : 02/09/2011

Répartition des compétences du délégué en matière de signature :

Nom du Délégué	Fonction du Délégué	Montant de la délégation de signature portant sur			
		les engagements contractuels	les engagements de dépenses	les commandes	les avoirs (bruts)
HIA BALIE Marc	Directeur Commercial Entreprises	2 000 000 €	300 000 €	0 €	50 000 €

I - Objet

1 - Engagements contractuels :

- * signer, au nom de l'entité SFR, tout ou partie des contrats clients conclus et contrats fournisseurs conclus au sein de son domaine d'activité, dans la limite du montant autorisé
type de contrats clients que le délégué est habilité à signer : réponses aux appels d'offres, avant-contrats, contrats et avenants conclus avec les clients de son périmètre

2 - Engagements de dépenses :

- * engager toutes les dépenses nécessaires à l'activité de son périmètre (procédure "Achats"), dans la limite du montant autorisé
- * valider toutes les factures dans son domaine d'activité (procédure du "Bon à Payer"), dans la limite du montant autorisé

3 - Commandes :

- * engager SFR vis-à-vis d'un tiers sur toutes les demandes d'achat émises au sein de son domaine d'activité (procédure "Achats"), dans la limite du montant autorisé. Seul un acheteur est habilité à émettre une commande.

4 - Avoirs (bruts) :

- * accorder, au sein de son domaine d'activité et dans la limite du montant autorisé, tout(e) remise/rabais à un client, à valoir sur une prochaine commande ou à payer directement, quelque soit le montant (net) du solde dû.

II - Détermination de l'étendue des pouvoirs

Collaborateur (sous sa responsabilité directe)	Qualité	Montant de la subdélégation de signature portant sur			
		les engagements contractuels (I-1)	les engagements de dépenses (I-2)	les commandes (I-3)	les avoirs (bruts) (I-4)
DOUXAMI Benoit	Directeur Ventes & Distribution	1 000 000 €	25 000 €	0 €	0 €

III - Respect de la législation

Dans le cadre de sa mission, le délégué veille au respect de la législation et réglementation en vigueur s'appliquant dans son domaine d'intervention. Pour ce faire, il a recours aux différentes entités compétentes du Groupe SFR. Il est responsable de cette bonne application.

IV - Conditions d'application

Le délégué pourra subdéléguer certains pouvoirs énumérés au point II, à tout collaborateur direct placé sous sa responsabilité dans les domaines d'intervention de celui-ci et dès lors que ce dernier disposera des compétences, moyens et autorité pour utiliser lesdits pouvoirs. Cette délégation prend effet à compter de la date de signature et est conclue pour une durée indéterminée. La modification ou la révocation de cette délégation entraîne, de plein droit, la cessation des subdélégations qui auront été, le cas échéant, consenties. En outre, la présente délégation prendra fin immédiatement dans le cas où le délégué cessera d'exercer ses fonctions. Aucune subdélégation ne pourra être octroyée à des collaborateurs dont le positionnement est inférieur à N-3 du Comex.

V - Conditions d'acceptation

Le délégué, qui dispose des compétences, moyens et autorité pour utiliser et mettre en œuvre les présents pouvoirs, déclare accepter la présente délégation de signature qui lui est accordée par le délégué.

Le délégué,
HIA BALIE Marc

Le délégué,
DOUXAMI Benoit

Délégation de Signature	SFR
Autorisations d'engagements contractuels et de dépenses conférées par : SFR BUSINESS TEAM	

Date : 13/04/2011

Le présent document a pour objet d'organiser les compétences d'engagements contractuels et de dépenses conférées au sein de la direction du Délégant.

Identification du délégant en matière de signature :

Délégant	Qualité	Montant de la délégation de signature portant sur		
		les engagements contractuels (I-1) [dont Marchés publics]	les engagements de dépenses (I-2)	les avoirs (bruts) (I-4)
DOUXAMI Benoit	Direction des Ventes	1 000 000 €	25 000 €	

I - Objet

1 - Engagements contractuels :

- signer, au nom de l'entité à préciser, tout ou partie des contrats conclus au sein de son domaine d'activité, dans la limite du montant autorisé
Type de contrats que le déléguétaire est habilité à signer : réponses aux appels d'offres, avants-contrats, contrats et avenants conclus avec les clients de son périmètre, y compris marchés publics.

2 - Engagements de dépenses :

- engager toutes les dépenses nécessaires à l'activité de son périmètre (procédure "Achats"), dans la limite du montant autorisé
- valider toutes les factures dans son domaine d'activité (procédure du "Bon à Payer"), dans la limite du montant autorisé

3 - Commandes :

- engager SFR vis-à-vis d'un tiers sur toutes les demandes d'achat émises au sein de son domaine d'activité (procédure "Achats"), dans la limite du montant autorisé. Seul un acheteur est habilité à émettre une commande.

4 - Avoirs (bruts) :

- accorder, au sein de son domaine d'activité et dans la limite du montant autorisé, tout(e) remise/rabais à un client, à valoir sur une prochaine commande ou à payer directement, quelque soit le montant (net) du solde dû.

II - Détermination de l'étendue des pouvoirs

Collaborateur (sous sa responsabilité directe)	Qualité	Montant de la subdélégation de signature portant sur		
		les engagements contractuels (I-1) [dont Marchés publics]	les engagements de dépenses (I-2)	les avoirs (bruts) (I-4)
COURDAVAULT Jean-Gil	RNV MP/CMP	350 000 €		

III - Respect de la législation

Dans le cadre de sa mission, le déléguétaire veille au respect de la législation et réglementation en vigueur s'appliquant dans son domaine d'intervention. Pour ce faire, il a recours aux différentes entités compétentes du Groupe SFR. Il est responsable de cette bonne application.

IV - Conditions d'application

Le déléguétaire pourra subdéléguer certains pouvoirs énumérés au point II, à tout collaborateur direct placé sous sa responsabilité dans les domaines d'intervention de celui-ci et dès lors que ce dernier dispose des compétences, moyens et autorité pour utiliser lesdits pouvoirs. Cette délégation prend effet à compter de la date de signature et est conclue pour une durée indéterminée. La modification ou la révocation de cette délégation entraîne, de plein droit, la suspension des subdélégations qui auront été, le cas échéant, consenties. En outre, la présente délégation prendra fin immédiatement dans le cas où le déléguétaire cesserait d'exercer ses fonctions. Aucune subdélégation ne pourra être octroyée à des collaborateurs dont le positionnement est inférieur à N-3 du Comex.

V - Conditions d'acceptation

Le déléguétaire, qui dispose des compétences, moyens et autorité pour utiliser et mettre en œuvre les présents pouvoirs, déclare accepter la présente délégation de signature qui lui est accordée par le délégant.

Le délégant,
DOUXAMI Benoît

13.12

Le déléguétaire,
COURDAVAULT Jean-Gil